



Eric Blackburn <eric.blackburn.montreal.ca@gmail.com>

Message de courtoisie

Eric Blackburn <eric.blackburn.montreal.ca@gmail.com>

31 mars 2026 à 00:20

À : [REDACTED]

Cc : Heryck Blackburn <heryckblack@gmail.com>

Cci : [REDACTED]

[REDACTED]

Bonjour marilou et steve,

D'abord je vous mentionne que le robinet de la douche n'est plus étanche lorsque fermé complètement, il faudra remplacer sa cartouche (voir petite vidéo).

Autrement, ce fut plus long que prévu, mais hier, j'ai finalement envoyé ma réponse par courrier aux expéditeurs de la lettre recommandée que j'ai réceptionnée le 13 mars 2026. Je l'ai jointe à ce courriel. Elle explicite le maintien de mon occupation du logement pour 2026-2027, le refus de toutes les augmentations de mensualité du loyer qui sont proposées pour cause de contrat vicié et de fraude dans le commerce et présente en contrepartie mes propres exigences par un résumé complet du dossier pour en soutenir la preuve.

Je vous invite à porter attention au fait qu'il est possible d'y recenser 14 désignations (dénominations + adresses) différentes que l'on cherche à me faire représenter sans compter les vôtres, ce qui n'est pas normal et expose encore une fois le problème.

Il n'est pas davantage acceptable d'ouvrir un dossier sous un faux nom, de le certifier, de l'amender suivant la demande du tribunal qui a forcément dû lire mes lettres pour vous le proposer, de faire la mauvaise correction en n'utilisant pas le nom légal au contrat que je vous ai explicité le 14 mars 2025 alors que le tribunal aurait dû vous le dire puisqu'il le savait, pour finalement ouvrir un nouveau dossier avec un nom différent de celui utilisé pour ladite décision que l'on cherche à imposer, décision qui en aucun cas n'a été adressée par la poste à la « Personne Légale » lui étant associée, « Personne Légale » que je ne puis représenter pour cause de fraude et de mon retour dans ma juridiction naturelle.

Si vous persistez à croire que tout ceci est le fruit de mon imagination, il vous faudra le justifier en répondant aux questions en substance. Vous devrez par exemple, contredire ce document qui explicite noir sur blanc que la façon d'écrire un même « nom » peut faire une différence légale afin de distinguer deux « personnes » différentes :

https://www.no-thingman.com/_files/ugd/3e1b04_1f62b87467dd491db477113bd057b4d2.pdf

Au lieu de cela, je vous invite à venir vous asseoir à ma table pour que l'on puisse discuter de ces faits et du combat politique que je mène contre cette fraude en demandant à tous et chacun de simplement répondre à ceci :

« Est-ce qu'on peut forcer les lois du commerce sur un homme vivant? »

La réponse est non, je le sais maintenant et je ne peux plus ignorer le crime commis contre nous sans le dénoncer. Réalisez-le bien, imaginez une « société » ignorante qui vous demande de vous conformer comme elle le fait pour que des bandits puissent continuer à venir à chaque mois abuser de lui ou de ses enfants? Et que ça vous plaise ou non, c'est exactement de ça dont il est question ici.

Et à la place d'obtenir un montant de 200 \$ de plus par mois en vous rendant coupable et complice de fraude; montant qui de toute façon, si vous avez bien compris l'arnaque, vous sera de nouveau taxé pour le bénéfice encore plus grand de ceux qui vous forcent à la commettre jusqu'à ce que la bulle pète, je propose que vous récupériez les millions qui se cachent derrière vos fiducies publiques créées à votre naissance et que s'arrête toute forme de taxation et d'imposition illégitime par ces corporations municipales et gouvernementales maritimes étrangères mafieuses qui nous gouvernent et qui doivent être dissoutes sans exception pour être remplacées.

Et il se trouve que c'est aussi le plan proposé par le gouvernement continental américain, la « Global Family Bank » et la réforme financière NESARA/GESARA qui origine d'un projet initié à la fin des années 1990 en lien avec la propriété des terres de fermiers américains versus le Gouvernement Fédéral Inc. Mais je vais aussi le vérifier et vous le dire si c'est bien ça.

Maintenant si ce dossier de 63 pages, mon site web et mes efforts pour être transparent ne sont pas suffisant pour créer un questionnement dans votre esprit, cliquez minimalement sur ce lien qui mène à ce livre de 1833 de la « British America » qui est un rapport fait au Roi et allez à la page 77 du document, ce n'est pas très long. Maintenant lisez au bas de la page ce commentaire de l'auteur concernant la guérison du cancer :

<https://books.google.ca/books?id=aKgNAAAAQAAJ&printsec=frontcover#v=onepage&q&f=false>.

Nous ne parlons pas ici de documents de la CIA récemment déclassifiés qui parle de l'existence d'un traitement depuis les années 1950 ou de l'explosion des cancers liés à la vaccination pour le COVID ou le VPH qu'on a poussé sur nos enfants; non, on parle ici de l'église catholique qui garderait le secret d'un remède infallible pour tout cancer incurable bien avant 1833...

Peut-être finalement que d'être malade, c'est de devenir un client payant pour eux... parce que veux, veux pas, dieu apparaît alors dans tes prières.

Avec cette perspective en tête, il n'est finalement pas si farfelu que ça d'affirmer que nous avons tous été transformés dès la naissance sans qu'on le sache en « Personnes Légales » et dont la preuve est notre « certificat de naissance » qui est un reçu de dépôt de marchandise. Le tout pour contourner nos droits en nous faisant agir illégitimement suivant les lois du commerce pour le bénéfice de la même « Grande Compagnie ».

C'est à vous de connecter les points maintenant pour le voir, mais vous ne pourrez pas dire que je ne n'ai pas fait l'effort de vous présenter rigoureusement ce constat de fraude et son questionnement. Et si je me trompe à quelque part, simplement me le montrer publiquement par des faits...

Bonne fin de soirée à vous deux.

2 pièces jointes



Avis de refus et apparition divine_lettres aux propriétaires_29 mars 2026.pdf
8701K



20260330_102603.mp4
5733K